

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Demers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a22f9386a93a2b3aebd2b167>

Date d'obtention : 2021-11-15 18:59:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'intervenir rapidement auprès des élèves. Le fait d'utiliser le questionnaire auprès de la victime permet d'être neutre dans notre intervention. Avec cette méthode, je retiens que la situation est traitée rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation met un cadre sur ce qui doit être fait auprès des élèves. Si j'ai à faire face à ce genre de problématique, je saurai les différentes étapes à faire selon le cas d'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est très important de se référer à la méthode d'intervention. Il ne faut en aucun cas, regarder le contenu sur le cellulaire de l'élève.